



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Valérie POTHET  
Tél : 05.56.01.10.11  
Courriel : v.pothet@inao.gouv.fr

Objet : Révision du PLU de Mouliets-et-Villemartin

**Monsieur le Directeur Général des Services  
Communauté de communes Castillon  
Pujols  
1, Allée de la République – B.P. 116**

**33350 CASTILLON LA BATAILLE**

Bègles, le 29 janvier 2021

Monsieur le Directeur Général des Services,

Par courrier reçu le 14 décembre 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Mouliets-et-Villemartin.

La commune de Mouliets-et-Villemartin est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Entre-deux-Mers », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux »<sup>1</sup>.

En 2019, Mouliets-et-Villemartin comptait 573 hectares plantés en vignes exploités par 76 structures différentes pour une surface délimitée en AOC de 1282 hectares.

L'étude attentive du dossier nous amène à faire les observations suivantes :

Le Projet de d'Aménagement de Développement Durables (PADD) de la commune affiche sa volonté politique de conforter la dynamique agricole (orientation 1) et de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (orientation 2).

Le Rapport de Présentation reprend dans le paragraphe de la gestion des espaces (p.216) une volonté très claire affichée dans le PADD de raisonner la consommation des espaces par trois leviers : la limitation de l'étalement urbain en restreignant les zones constructibles, la préservation des espaces naturels et paysagers par des coupures d'urbanisation, et enfin le maintien des zones agro-viticoles (avec instauration d'espaces tampons entre constructions et zones cultivées).

La municipalité vise à accueillir 63 nouveaux habitants d'ici 2030 pour atteindre une population totale d'environ 1135 habitants en cohérence avec les objectifs de développement du SCOT. Le besoin en surface induit par le projet est de 6,7 ha d'espaces agricoles et naturels mais, en parallèle, il restitue 7,4 hectares auparavant intégrés dans l'espace urbain ou urbanisables à ces espaces. Avec la réalisation de 49 logements à l'horizon des 10 prochaines années, la commune respecte les préconisations du SCOT du Grand Libournais avec un développement urbain maîtrisé et recentré sur le bourg.

Au regard du plan de zonage, au lieu-dit Lambèges / la Flamengue, l'inscription des parcelles délimitées en AOC, section AR, N°192, 466 et 467 en zone UC ne semble pas pertinente au vu de la

<sup>1</sup> Pour information, la commune de Mouliets-et-Villemartin appartient aux aires géographiques des IGP « Agneau de Pauillac », « Atlantique », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest ».

**INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes**

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLÈS"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLÈS  
TEL : 05 56 01 73 44  
www.inao.gouv.fr

disponibilité d'autres parcelles en dents creuses sur le secteur (parcelles 361, 452). Ces parcelles jouxtent des espaces plantés en vigne et favorisent le développement linéaire de l'urbanisation ; ces extensions seraient de nature à générer des conflits d'usage et impacter l'activité agricole. L'institut demande la réintégration de ces parcelles en zone A en cohérence avec l'objectif vertueux de préserver les espaces agricoles.

La réduction de la zone UB à l'est de Villemartin aurait pu concerner les parties des parcelles section AP, N°189 et 190, délimitées en AOC, afin d'éviter le développement linéaire de l'urbanisation de ce secteur.

A l'exception des précédentes observations, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a qu'une incidence limitée sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE



**INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes**

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)